

## Contacts :

E-mail : [contact@asso-lutece.org](mailto:contact@asso-lutece.org)

Twitter : @Asso\_LUTECE

LUTECE est membre de la FNAUT



Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

## Horaires 2017 : une avancée encourageante

Les conditions de transport des usagers du TER Paris–St-Quentin de 18 h 34 devraient enfin être améliorées l'an prochain, à partir du 12 décembre 2016 !

En effet, après 2 ans de tergiversations, le fameux TER Paris-Creil de 18 h 22 pourra enfin circuler (en remplacement de celui de 18 h 37). Autre bonne nouvelle, ce TER pourrait, comme nous l'avion demandé lors de la consultation sur les horaires 2015, être prolongé jusqu'à Compiègne en desservant Rieux et Pont-Ste-Maxence. Cela permettra à la fois de diminuer le temps d'attente vers ces gares et de désaturer de manière plus significative le train de 18 h 34.

Le TER Paris–Compiègne de 18 h 49 sera, quant à lui, avancé de 9 mn et la composition de celui de 19 h 07, actuellement assuré en train court, renforcée pour permettre le report de certains usagers du 18 h 49.

Les élus et clients d'Arras, qui militaient pour le maintien du TGV de 18 h 22 en dépit de sa fréquentation relativement modeste, ont obtenu en contrepartie que leurs TGV de 18 h 22 et 18 h 52 soient respectivement décalés à 18 h 37 et 19 h 22.

**Cette avancée ne doit cependant pas faire oublier les nombreux points noirs subsistant dans les grilles horaires et les manquements répétés de la SNCF qui affectent quotidiennement les usagers !**

## Les grands travaux reprennent en mai !

Du 14 mai à mi-octobre 2016, la circulation des trains sur toutes les lignes de l'étoile de Creil sera fortement perturbée par plusieurs chantiers importants :

- Le renouvellement de 30 aiguillages et de 3,2 km de voie en gare de Creil durant 10 week-ends de mai à octobre 2016, qui seront suivis d'une 2<sup>ème</sup> phase de la même ampleur sur une période comparable en 2017 ;
- Le renouvellement d'aiguillages à Orry-la-Ville et de la voie centrale du viaduc de Commelles, entre Orry et Chantilly, le dernier week-end de juin et les 3 derniers week-ends de juillet ;
- Le rehaussement des quais de la ligne Creil-Pontoise, en juillet, pour permettre l'arrivée d'un nouveau matériel en décembre.

### ➤ Des conséquences très importantes sur tous les axes le week-end :

- Desserte de Creil assurée quasi-exclusivement par autocars le week-end de Pentecôte (14 au 16 mai) et lors du « pont » du 13 au 15 août.
- Trains Amiens <> Paris et St-Quentin <> Compiègne <> Paris **détournés** certains week-ends, donc arrêts non-desservis (notamment Orry, Chantilly ou Pont-Ste-Maxence) et **temps de trajet augmenté**.
- Trajet des lignes Creil <> Beauvais et Creil <> Persan <> Pontoise effectué en **bus** certains week-ends.

### ➤ En semaine, sur toute la période du chantier :

- Les horaires des trains subiront des modifications plus ou moins importantes afin de tenir compte des limitations de vitesse.
- Des modifications de dessertes et des remplacements partiels par autocars (en fin de soirée) sont à prévoir sur certains trains.

### Les exigences de LUTECE :

Ces travaux sont nécessaires pour maintenir la sécurité des circulations et pour améliorer la fiabilité du réseau.

Cependant, il est indispensable que la SNCF mette tout en œuvre pour en limiter les conséquences, qui seront de toute façon importantes, sur les déplacements des usagers. A cet effet, nous avons **demandé un effort particulier à la SNCF** sur les points suivants :

- L'information des voyageurs : **horaires travaux affichés suffisamment tôt** dans les gares, annonces, renforcement du personnel dans les gares pour orienter les usagers durant les week-ends perturbés et « formation » des agents pour qu'ils soient en capacité d'indiquer l'itinéraire le plus adapté.
- Privilégier les détournements des trains et, si besoin, les **arrêts supplémentaires** plutôt que les substitutions routières qu'il faut utiliser uniquement en dernier recours. Ces autocars devront le cas échéant être indiqués correctement et être en nombre suffisant.
- Donner des consignes aux agents pour s'assurer que les usagers puissent emprunter des **itinéraires de substitution** avec leurs titres de transports habituels.

## LUTECE et la FNAUT Picardie reçues par X. Bertrand et G. Darmanin

Les associations et collectifs d'usagers ont été reçus au Conseil Régional des Hauts de France lors de la commission « Transports » puis, plus brièvement, lors d'une vite de Xavier Bertrand à Amiens.

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, Gérald Darmanin, Vice-Président du Conseil Régional en charge des Transports, a donné les réponses suivantes après avoir écouté les doléances, interrogations et craintes exprimées par les représentants des usagers (avec nos commentaires en italique) :

- Les conventions liant la SNCF aux ex-Régions Picardie et Nord-PdC seront harmonisées fin 2018. Cela nécessitera 18 mois de négociations mais des avenants sont possibles avant cette échéance.
- Les Contrats de plans Etat-Région seront réouverts. Le barreau Roissy-Picardie reste une priorité, affirmation réitérée publiquement à Amiens par X.Bertrand. G. Darmanin précise que la Région « n'a pas d'argent » puisqu'elle ne peut pas lever d'impôt et subir les baisses de dotations de l'Etat mais que **le budget des transports ne connaîtra pas de baisse**.
- G. Darmanin est **favorable à la reprise des Intercités par la Région mais sous conditions** : l'Etat devra assumer le renouvellement des trains Corail ainsi que les charges d'exploitation (30 millions d'€/an) et leurs éventuelles augmentations. (*Cette solution nous paraît idéale mais il nous semble peu probable que l'Etat accepte.*) Quoiqu'il en soit, la Région se battra pour les conserver.
- **Contrairement aux représentants des usagers présents**, G. Darmanin n'est **pas catégoriquement opposé au remplacement de trains par des autocars** pour des points d'arrêts peu fréquentés. L'exploitation des autocars coûterait 10 fois moins cher au kilomètre que celle des trains SNCF. **Une diminution de l'offre globale TER est cependant exclue**.
- Enfin, G. Darmanin souhaite que **du personnel soit présent dans tous les TER, mais pas forcément des agents SNCF**. Pour lui, en termes de lutte anti-fraude, « ça coûte plus cher de mettre des contrôleurs que de ne pas en mettre » car les PV ne sont pas forcément payés. (*C'est vite oublier qu'outre leurs missions de sécurité et d'information, les chefs de bord effectuent aussi de la vente et de la régularisation au tarif de bord, ce qui rentre directement dans les caisses.*) Il fait cependant de la lutte anti-fraude une priorité, qui se traduira notamment par l'installation de contrôle d'accès dans les gares.

**LUTECE a ensuite remis, à l'ensemble des élus, une contribution synthétisant les difficultés rencontrées par les usagers avec des demandes précises. Vous pouvez la télécharger sur notre site [www.asso-lutece.org](http://www.asso-lutece.org).**

- L'association LUTECE a entendu avec satisfaction la fermeté du nouvel exécutif régional à l'égard de la SNCF mais sera vigilante à ce que les investissements de rénovation et de modernisation du réseau actuel, prévus par l'ancien Conseil Régional, ne soient pas remis en cause. Il en est de même pour le maintien de l'offre Intercités qui devra être négocié avec l'Etat.
- LUTECE veillera à ce que les acquis, bien que perfectibles, de la convention TER Picardie (indemnisation, tarifications spéciales) et ceux du TER Nord-PdC (présence de chefs de bord dans tous les trains) perdurent.

### Zoom sur les « petites » gares : la halte de Villers-St-Paul

LUTECE et des usagers de Villers-St-Paul ont rencontré le maire et l'adjointe aux transports. Un point a été fait sur l'offre ferroviaire et la desserte en bus STAC.

Les usagers qui prennent le train demandent aux élus de veiller à la **qualité de la desserte de la gare, en particulier aux heures de pointe**. En effet, la liaison par train est la plus rapide et la plus pratique puisqu'elle permet aux Villersois de venir à pied prendre le train. LUTECE s'est d'ailleurs battue l'année dernière pour améliorer les horaires.

Lorsque l'offre de train est insuffisante, les usagers peuvent prendre les bus STAC jusqu'à Creil mais il faut que les correspondances soient adaptées. Lutèce a demandé en particulier que **les bus FLEXP du soir soient en correspondance avec l'arrivée des trains** afin d'éviter que les Villersois soient contraints de venir en voiture à Creil, ce qui est à la fois coûteux et peu écologique.

### ➤ Rejoignez LUTECE !

#### BULLETIN D'ADHESION A LUTECE

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Adresse mail : ..... @ .....

adhère à l'association LUTECE et verse sa cotisation de **5 euros** à l'ordre de LUTECE (de préférence par chèque)

Envoyez votre adhésion à :

LUTECE  
Maison Creilloise des Associations  
11, rue de Hironvales  
60100 CREIL